



20 octobre 2022

(22-7879)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

LITUANIE: LOI SUR LES MARQUES DE FABRIQUE OU DE COMMERCE

Membre présentant la notification	LITUANIE
--	----------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi sur les marques de fabrique ou de commerce
Objet	Marques de fabrique ou de commerce
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2022/IP/LTU/22_7001_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/LTU/T/1
Brève description du texte juridique notifié <p>La présente loi a pour objet d'assurer la protection juridique des marques de fabrique ou de commerce en République de Lituanie. Cette loi régit l'enregistrement et la protection juridique des marques de fabrique ou de commerce en République de Lituanie, y compris la validité de l'enregistrement d'une marque de fabrique ou de commerce et la procédure de règlement des différends, et établit les droits des titulaires de marques de fabrique ou de commerce, ainsi que leur protection. La Loi s'applique à toute marque de produits ou de services faisant l'objet d'une demande d'enregistrement d'une marque de fabrique ou de commerce déposée auprès de l'Office national des brevets de la République de Lituanie, ou enregistrée selon la procédure établie par la Loi, ou faisant l'objet d'un enregistrement international d'une marque de fabrique ou de commerce valide en République de Lituanie. En outre, la présente loi s'applique aux marques qui sont notoirement connues en République de Lituanie.</p>	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	25 avril 2020; version consolidée en vigueur au 1 ^{er} septembre 2022
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	26 septembre 2022
Autres renseignements	https://vpb.lrv.lt/uploads/vpb/documents/files/Law%20on%20Trade%20Marks.pdf
Organisme ou autorité responsable	The State Patent Bureau of the Republic of Lithuania Kalvariju str. 3, LT-09310 Vilnius Lituanie Adresse électronique: info@vpb.gov.lt

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.